

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE, NEUF SIECLES DE SERVICE

Issu de la Communauté des Hospitaliers de Saint-Lazare dont la vocation est le soin des lépreux, l'Ordre de Saint-Lazare est confirmé le 11 des calendes d'avril 1255 par le Pape Alexandre IV. Sa règle est celle de Saint-Augustin. Implanté, à l'origine, à proximité de la porte Saint-Etienne de Jérusalem, l'Ordre développe son action hospitalière dans tous les royaumes de Terre-Sainte. Dans son premier état, il se trouve sous la juridiction du Patriarche de Jérusalem. Ayant accueilli des chevaliers lépreux, après la première croisade, il devient également militaire.

Son expertise concernant le soin de la lèpre conduit le Roi de France, Louis VII, à installer l'Ordre de Saint-Lazare à Boigny sur Bionne, près d'Orléans, afin qu'il mette en œuvre un réseau de léproseries dans le royaume. L'Angleterre ainsi que les autres royaumes européens adoptent cette démarche. A la fin du XIIIème siècle plusieurs centaines de commanderies-léproseries sont desservies par des chevaliers de Saint-Lazare en Terre-Sainte et en Europe.

En 1291, Saint-Jean d'Acre est prise, c'est la fin des royaumes latins en Terre-Sainte. L'Ordre de Saint-Lazare installe sa maison magistrale à Boigny-sur-Bionne. Le Roi Philippe IV le Bel prend les chevaliers de Saint-Lazare « sous sa garde et protection » afin de leur éviter toute spoliation. Cette protection temporelle, devenue héréditaire, est toujours assumée, de nos jours, par la Maison Royale de France.

Jusqu'à la fin du XVIème siècle les chevaliers de Saint-Lazare assurent leur service hospitaliers dans leurs commanderies. Moines suivant la règle de Saint-Augustin, ils vivent en communautés. Par dérogation certains chevaliers sont autorisés à se marier, ils assurent le lien avec le monde. Les guerres de religion détruisent, en partie, l'organisation de l'Ordre. Le Roi Henry IV lui adjoint une autre institution afin de le protéger : l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, celui-ci disparaît en 1789 mais sa dimension carmélitaine fait partie du patrimoine spirituel de l'Ordre.

Au début de la Révolution française le Grand Maître est le Comte de Provence, futur Roi Louis XVIII. Parti en exil il nomme des chevaliers orthodoxes et protestants, ces chevaliers « d'honneur » sont à l'origine de la vocation pour l'unité des chrétiens de l'Ordre actuel. La chute de la monarchie traditionnelle en 1830 et la présence de membres non catholiques conduisent le Conseil de l'Ordre, en 1841, à se mettre de nouveau, sous la juridiction du Patriarche de Jérusalem, le Patriarche Grec Melkite Catholique, SB Malzoum III.

Tout au cours du XIXème siècle l'action hospitalière des chevaliers de Saint-Lazare se développe de nouveau en Terre-Sainte, notamment en assurant l'entretien de l'hôpital du Mont-Carmel. Dès le début du XXème siècle l'Ordre reprend ses actions de service dans toute l'Europe et pour la première fois sur le continent américain.

Actuellement la majorité de ses membres est laïque. Des dames ont rejoint les chevaliers. Les membres sont chrétiens issus des différentes églises, mais le Magistère est catholique. L'Ordre possède un statut d'association privée de fidèles de droit diocésain accordé par l'ordinaire de Prague. Le Grand Maître est un tchèque, le Comte Jan Dobrzensky z Dobrzenicz, le Chapelain général est le Cardinal Dominique Duka, archevêque de Prague et président de la conférence épiscopale tchèque. Le Président du Conseil Gouvernemental est Son Altesse Royale le Prince Charles-Philippe d'Orléans, Grand Maître émérite. Le Grand Prieur du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg est Son Excellence Damien Van Bellinghen. L'Ordre de Saint-Lazare est implanté dans une vingtaine de pays sur tous les continents. Tous les membres, du postulant au Grand Maître, participent à l'action hospitalière en assurant un service auprès des plus démunis, des personnes âgées, des malades et des jeunes en difficulté. Ils participent à des projets internationaux concernant le soin des lépreux ou l'acheminement de l'eau dans les pays africains, notamment en Ethiopie. Structurés en commanderies, véritables petites communautés fraternelles de foi à l'échelle d'un diocèse, ils sont accompagnés par des chapelains dans leur démarche d'unité marquée par l'« agir en commun » tel que défini par le pape Saint Jean-Paul II dans son encyclique « Ut unum sint ». Contact : saintlazarebelgique@skynet.be